

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN 13034:2005

### **Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences relatives aux vêtements de protection chimique offrant une**

Schutzkleidung gegen flüssige  
Chemikalien - Leistungsanforderungen  
an Chemikalienschutzkleidung mit  
eingeschränkter Schutzleistung gegen

Protective clothing against liquid  
chemicals - Performance requirements  
for chemical protective clothing offering  
limited protective performance against

03/2005



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 13034:2005 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 13034:2005.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 13.340.10

Version Française

Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides -  
Exigences relatives aux vêtements de protection chimique  
offrant une protection limitée contre les produits chimiques  
liquides (équipement de type 6 et Type PB (6))

Schutzkleidung gegen flüssige Chemikalien -  
Leistungsanforderungen an Chemikalienschutzkleidung mit  
eingeschränkter Schutzleistung gegen flüssige Chemikalien  
(Ausrüstung Typ 6 und Typ PB [6])

Protective clothing against liquid chemicals - Performance  
requirements for chemical protective clothing offering  
limited protective performance against liquid chemicals  
(Type 6 and Type PB [6] equipment)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 14 février 2005.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

**Sommaire**

Page

Avant-propos.....3

Introduction .....4

1     **Domaine d'application.....5**

2     **Références normatives .....5**

3     **Termes et définitions.....5**

4     **Exigences de performance des matériaux, coutures, jonctions et assemblages .....6**

4.1   **Matériaux constitutifs.....6**

4.2   **Coutures, jonctions et assemblages .....8**

5     **Exigences de performance pour la combinaison complète.....8**

5.1   **Généralités .....8**

5.2   **Résistance à la pénétration des liquides sous la forme d'une légère pulvérisation (essai au brouillard) .....9**

6     **Marquage ..... 10**

7     **Notice d'utilisation du fabricant..... 10**

Annexe ZA (informative) **Relation entre la présente norme européenne et les exigences essentielles de la Directive UE 89/686/CEE Equipement de Protection Individuelle ..... 13**

Bibliographie ..... 14

ILNAS-EN 13034:2005 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

## Avant-propos

Le présent document (EN 13034:2005) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 162 "Vêtements de protection, y compris la protection de la main et du bras et les gilets de sauvetage", dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en **septembre 2005**, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en **septembre 2005**.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles **de la (de) Directive(s) UE**.

Pour la relation avec **la (les) Directive(s) UE**, voir l'annexe **ZA**, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

## Introduction

Il convient que la protection soit proportionnelle au risque, pour éviter tout inconfort excessif lié à une surprotection. Le classement en types des vêtements de protection chimique est tenté de distinguer différents niveaux de risque.

La détermination du niveau de risque réel résulte d'une évaluation du risque prenant en compte tous les paramètres pertinents, par exemple la nature du produit chimique, la température, la pression, la quantité, les parties du corps susceptibles d'être exposées, les conditions climatiques, l'intensité du travail, etc. Cette évaluation du risque donnera des indications importantes sur les types de matériaux appropriés, la conception des vêtements et la composition de la solution la plus efficace, par exemple l'association d'autres types d'EPI ou d'autres articles de vêtements de protection chimique.

Les vêtements de protection de type 6 et PB [6] sont conçus pour les risques considérés comme faibles et lorsqu'une barrière d'étanchéité totale contre la perméation des liquides n'est pas nécessaire, c'est-à-dire lorsque le porteur du vêtement est en mesure de prendre rapidement les mesures appropriées en cas de contamination de son vêtement. Les vêtements de protection de Type 6 et PB [6] constituent la protection chimique la plus basse et sont destinés à offrir une protection contre une exposition probable à des pulvérisations en petite quantité ou à des éclaboussures accidentelles limitées de produits chimiques.

Un rapport technique sur le choix du vêtement, son utilisation, son entretien et sa maintenance est en cours d'élaboration.